

SEPTEMBRE

Le14 septembre 2015

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal de MaddingtonFalls, tenue au Site Touristique de MaddingtonFalls, le 14septembre 2015 à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

Messieurs les conseillers Alain Hamel, Patrice Morin, Bernard Philipps,

Gaétan Légaré et André Rheault

Madame, la conseillère, Diane Mercier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Ghislain Brûlé.

Assiste également Monsieur Hans Phaneuf, directeur général.

128-09-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Madame Diane Mercier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

129-09-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de MaddingtonFalls tenue le 10 août 2015, a été transmis au maire et aux membres du conseil par une correspondance du 1^{er} septembre 2015.

SUIVI DES COMITÉS

GRAND DAVELUYVILLE

Le maire, Monsieur Ghislain Brulé, effectue un suivi :

- Il discute du budget et des subventions reliées au carrefour de l'emploi.
- Il mentionne que les calendriers 2016 auront comme thème les artisans locaux.

MRC

Le conseiller, Monsieur Bernard Phillips, effectue un suivi :

- Il explique brièvement ce que c'est le *Pact rural*.
- Il fait un bref résumé de la rencontre de la MRC.

MADA

La conseillère, Diane Mercier, fait un bref résumé du lancement du 29 août.

AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS

La conseillère, Diane Mercier, effectue un suivi :

- Elle mentionne que le local a été loué par une psychologue
- Elle précise qu'il y a une maison à vendre

CARREFOUR INTERGÉNÉRATIONNEL

Le conseiller, Monsieur Alain Hamel, effectue un suivi :

- Il invite les citoyens à l'assemblée générale du carrefour le 21 septembre.

BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller, Monsieur Alain Hamel, effectue un suivi :

- Il mentionne que l'ouverture officielle aura lieu le 15 octobre 2015.

RÉGIE DES CHUTES

Le conseiller, Monsieur Gaétan Légaré, effectue un suivi :

- Il mentionne que la journée porte ouverte aura lieu le 10 octobre.
- Il explique que le recrutement de nouveau pompier est toujours en cour.

130-09-15

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE LA MUNICIPALITÉ

Comptes payés

<i>Salaire du DG semaine du 9 août</i>	<i>492.27 \$</i>	<i>Paiement direct</i>
<i>Salaire du DG semaine du 16 août</i>	<i>462.64 \$</i>	<i>Paiement direct</i>
<i>Banque National (intérêt)</i>	<i>2028.43 \$</i>	<i>7947</i>
<i>Télébec</i>	<i>144.57 \$</i>	<i>Paiement direct</i>

<i>Salaire du DG semaine du 23 août</i>	492.27 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Salaire du DG semaine du 30 août</i>	492.27 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Salaire août</i>	2 142.44 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Hydro Québec</i>	247.28 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Hydro Québec</i>	46.57\$	<i>Paielement direct</i>
<i>DAS provincial août</i>	960.29 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Das Fédéral aout</i>	324.30 \$	<i>Paielement direct</i>
<i>Salaire du DG semaine du 6 septembre</i>	492.27 \$	<i>Paielement direct</i>

Comptes à payer

Club de patinage artistique de Daveluyville	50.00 \$
Commandite David Luneau	100.00 \$
Festifalls	165.00 \$
Boucherie Alphonse Coté inc (Gâteau MADA)	200.00 \$
Petite Caisse	350.00 \$
Réjeane Baril (jeu et fête MADA)	86.30 \$
Groupe CCL (permis et papeterie)	311.49 \$
Régie inter des loisirs (surprime)	799.00 \$
Spectralite/Signoplus	134.93 \$
Canadien National	310.50 \$
Gaétan Tremblay	78.75 \$
SEAO soumission salle communautaire	63.56 \$
Bureopro (livret MADA et nouvel ordi)	2 093.58 \$
Gesterra	4 164.70 \$
Claude Turcotte (maïs MADA)	78.00 \$
Ernest Turmel (table PIC-NIC)	150.00 \$
Centre rénovation Daveluyville	979.20 \$
MRC quote-part #5	1 729.00 \$
Dépanneur Ti-bi (MADA)	50.44 \$
Bernard Philipps (déplacement et représentation)	152.90 \$
Construction Ro inc	132 566.47 \$
Ville de Daveluyville (travaux voirie hiver 2015)	675.79 \$

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur André Rheault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et à payer tel que présentés.

131-09-15

PRÉSENTATION À LA POPULATION D'UN PROJET D'USINE À BÉTON

132-09-15

PÉRIODE DE QUESTIONS RELIÉE EXCLUSIVEMENT AU SUJET DE L'USINE À BÉTON

**RÈGLEMENT # 119 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE DE
DAVELUYVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville, a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement numéro 197, adopté le 1^{er} mai 1972;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de la loi, définir par résolution les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque publique;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Monsieur Alain Hamel et appuyé par Madame Diane Mercier et résolu unanimement qu'il soit et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Maddington Falls. Puis, il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit:

1. Inscription

Coût de l'abonnement à la bibliothèque:

Résidents: gratuit pour les résidents du territoire de la bibliothèque du Grand Daveluyville (Daveluyville, Sainte-Anne-du-Sault et Maddington) sur preuve de résidence.

Pour toutes personnes vivant à l'extérieur du territoire: 20\$ par personne par année, et 5\$ additionnel par personne vivant sous la même adresse par année, et ce, à compter de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Daveluyville.

2. Durée de l'abonnement

La durée d'un abonnement est de 1 an. En cas de carte perdue ou volée, un montant de 2 \$ sera exigé pour remplacer la carte.

3. Tarification des services

La bibliothèque exigera une tarification pour les services suivants:

- Activité d'animation: à déterminer selon le type l'activité.
- Photocopies: 0,25 \$ / page

4. Profils d'utilisateurs

Le profil d'usagers « jeune » est constitué d'usagers âgés de moins de 14 ans. Les enfants âgés de moins de 14 ans devront avoir la signature de leur parent sur la carte d'inscription.

Le profil d'usagers « adulte » est constitué d'usagers âgés de 14 ans et plus.

5. Heures d'ouverture

L'horaire régulier d'ouverture de la bibliothèque est :

	AM
	PM
	Soirée
Lundi	-
	-
	16 h à 19 h 30
Mardi	-
	-
	16 h à 19 h 30
Mercredi	-
	-
	16 h à 19 h 30
Jeudi	-
	-
	16 h à 19 h 30
Vendredi	-
	-
	-
Samedi	9 h à 12 h
	-
	-
Dimanche	-
	-
	-

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

6. Consultation des documents

La consultation sur place des documents est gratuite pour tous les citoyens.

Les usagers ne doivent pas replacer les documents consultés sur les rayons, mais plutôt les déposer aux endroits prévus à cet effet.

7. Circulation des documents

L'utilisateur peut emprunter un maximum de cinq documents.

8. Durée du prêt

- Prêt régulier

La durée du prêt régulier est de 21 jours

- Prêts spéciaux

La durée d'un prêt peut être limitée à une journée d'ouverture de la bibliothèque si le type de document l'exige (exemples: ouvrages de référence). L'utilisateur doit alors rapporter le document emprunté à la prochaine journée d'ouverture de la bibliothèque.

La durée du prêt ne peut être allongée.

Renouvellement : durée et nombre maximal

Les renouvellements peuvent se faire sur place par le site Web

Durée

L'utilisateur peut demander le renouvellement d'un prêt à condition que ce document ne soit pas déjà réservé par un autre usager. La durée de renouvellement correspond à la durée d'un prêt régulier, soit 21 jours.

Nombre maximal

Le nombre maximal de renouvellements permis à un usager pour un même document est de deux fois.

Service de réservations

L'utilisateur peut réserver un document déjà en circulation.

Durée de validité

La réservation d'un usager reste valide pendant les six jours d'ouverture qui suivent l'avis de disponibilité donné à l'utilisateur par la bibliothèque. L'utilisateur qui se présente à la bibliothèque après ce délai voit sa réservation annulée.

Accès à la collection adulte

L'accès à la collection adulte est réservé aux usagers appartenant au profil d'utilisateurs « ADULTE ». Cependant, il revient au personnel de la bibliothèque de juger de la pertinence de passer outre à cette règle.

Politique particulière pour le prêt entre bibliothèques (PEB)

L'utilisateur ne peut demander le renouvellement d'un prêt entre bibliothèques. La durée du PEB est d'environ sept semaines (selon les bibliothèques prêteuses).

9. Retards et amendes

L'utilisateur qui retourne le(s) document(s) emprunté(s) après la date d'échéance doit payer une amende.

Montant des amendes pour les usagers:

- 0,10 \$ par document par jour. Les amendes doivent être payées pour que de nouveaux prêts soient autorisés.
- L'amende maximale pour un document ne dépasse pas le coût de remplacement d'un document de cette catégorie.

10. Coût de remplacement des documents

Les documents perdus ou endommagés seront facturés à l'utilisateur fautif.

Le coût de remplacement des documents du CRSBP correspond à la valeur agréée de remplacement des biens culturels, selon la catégorie fournie par celui-ci.

11. Responsabilités de l'utilisateur

Emprunts

L'utilisateur est pleinement responsable des documents empruntés:

L'utilisateur doit respecter le délai de prêt;

L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne;

L'utilisateur doit acquitter les amendes dues aux retards avant tout nouvel emprunt;

L'utilisateur peut être facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé;

L'utilisateur n'est pas autorisé à remplacer un document du CRSBP perdu ou endommagé;

L'utilisateur n'est pas autorisé à effectuer les réparations d'un document endommagé;

L'utilisateur doit signaler les documents brisés lors du retour des documents;

L'utilisateur doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport;

L'utilisateur ne doit pas replacer les documents empruntés sur les rayons, mais plutôt les remettre au comptoir de prêt.

Civisme

L'utilisateur doit respecter l'atmosphère de calme de la bibliothèque et faire preuve de civisme.

Il est interdit de fumer et d'apporter toute nourriture ou boisson dans le local de la bibliothèque.

12. Responsabilités de la bibliothèque

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un usager dans le cas de factures impayées, de dommages régulièrement causés aux documents empruntés, ou à la suite d'un manque de civisme ou de tout autre comportement jugé incorrect par le comité de bibliothèque.

13. Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

134-09-15

OUVERTURE SOUMISSIONS DÉNEIGEMENTS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues pour le déneigement :

	Prix pour hiver 2015-2016 (Taxes en sus)	Prix pour hiver 2016-2017 (Taxes en sus)
--	------------------------------------------	------------------------------------------

Donald Boudreault	25 955.00 \$	25 955.00 \$
Entreprise R.M Pépin inc.	29 362.50 \$	29 362.50 \$
Transport RP Mailhot Inc	30 450.00 \$	30 450.00 \$

Il est proposé par Alain Hamel, appuyé par Monsieur André Rheault et résolu unanimement d'engager Monsieur Donald Boudreault pour effectuer le déneigement pour l'année 2015-2016 et l'année 2016-2017.

135-09-15 **FORMATION MESURE D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de mesure d'urgence en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général sont en premier plan en cas de sinistre ;

Il est proposé par Monsieur Patrice Morin, appuyé par Monsieur Bernard Philipps et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général de participer à cette formation.

136-09-15 **ALARME D'INCENDIE VIEILLE SALLE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la vieille salle communautaire ne respecte plus les normes pour la sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur Patrice Morin, appuyé par Madame Diane Mercier et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour l'implantation d'un système d'alarme incendie dans la vieille salle communautaire.

137-09-15 **RÉSOLUTION DE PROGRAMMATION RÉVISÉ DES TRAVAUX DE LA TECQ**

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Il est proposé par Monsieur André Rheault, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'attester les coûts reliés à l'agrandissement de centre communautaire et de l'élargissement de la route 261 pour l'année 2015.

138-09-15 **COMMANDITE DAVID LUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE David Luneau est un athlète de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luneau a besoin de commandite pour continuer ses courses à un autre niveau;

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps et appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement de faire un don de 50\$ pour commanditer Monsieur Luneau

VARIA

139-09-15 **SOUSSION TOITURE VIEILLE SALLE COMMUNAUTAIRE**

Considérant que nous devons refaire la toiture de la vieille salle communautaire pour agencer avec la nouvelle;

Il est proposé par Monsieur Patrice Morin et appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement de donner le contrat de la toiture de la vieille salle communautaire à l'entreprise construction *Ro*.

140-09-15

SOUSSION DIVERSE VIEILLE SALLE COMMUNAUTAIRE

Considérant que pour agencer la vieille salle communautaire avec la nouvelle, quelques modifications doivent être faites;

Il est proposé par Madame Diane Mercier et appuyé par Monsieur Gaétan Légré et résolu unanimement de donner le contrat des modifications de la vieille salle communautaire à l'entreprise construction *Ro*.

141-09-15

COMMANDITE TOURNOIS DE HOCKEY MINEUR

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps et appuyé par Monsieur André Rheault et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ pour le tournoi de hockey.

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général fait un suivi de certains dossiers :

- Il explique brièvement où est rendu le projet de la salle communautaire
- Il spécifie où en sont rendus les travaux d'agrandissement de la salle communautaire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de l'assemblée sur proposition de Monsieur André Rheault à 21h 49.

SIGNÉ :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ :

Monsieur Hans Phaneuf
Directeur général et secrétaire-trésorier